



HAL
open science

De la formation à l'emploi : une transition difficile

Christine Guégnard, Christine Lecrenais

► **To cite this version:**

Christine Guégnard, Christine Lecrenais. De la formation à l'emploi : une transition difficile. 2006.
halshs-00092678

HAL Id: halshs-00092678

<https://shs.hal.science/halshs-00092678v1>

Submitted on 11 Sep 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DE LA FORMATION À L'EMPLOI : UNE TRANSITION DIFFICILE

La formation des jeunes et leur insertion professionnelle restent au premier plan des préoccupations des jeunes eux-mêmes, de leur famille, mais également des responsables éducatifs et des pouvoirs publics. Aussi, pour connaître le devenir des anciens élèves et apprentis, le ministère de l'Éducation nationale réalise-t-il des enquêtes depuis de nombreuses années, avec l'appui des établissements scolaires et des centres de formation d'apprentis. Cette note présente les résultats des dernières enquêtes effectuées en 2005, qui appréhendent les situations des jeunes sept mois après la fin de leurs études en Bourgogne.

La faible croissance économique des années précédentes pèse sur l'emploi et se traduit par une persistance du chômage des jeunes, plus accentuée à la sortie du lycée. Sept mois après la formation, l'accès à un poste stable est devenu rare : il concerne seulement 21 % des anciens élèves et 41 % des anciens apprentis, ces derniers étant avantagés par leur embauche dans l'entreprise d'apprentissage. Un atout pour les uns et les autres : un niveau de formation plus élevé facilite l'obtention d'un emploi.

Les modalités d'entrée dans la vie active des jeunes se différencient selon le genre, le domaine d'études, le diplôme préparé. De fait, le marché du travail est en général moins favorable pour les jeunes filles quel que soit le niveau ou le mode de formation. Par comparaison à la population masculine, leur risque de chômage est plus fort, leur salaire inférieur et les contrats à temps partiel plus fréquents. La transition de l'école à l'emploi est difficile pour les moins diplômés et notamment les sortantes de niveau V qui se trouvent plus souvent confrontées au chômage.

La plupart des jeunes en emploi au 1^{er} février 2005, exercent leur activité professionnelle en Bourgogne, seulement 30 % travaillent hors de la région. Les petits établissements sont leurs employeurs privilégiés avec deux activités dominantes : le commerce dès la fin du lycée et le bâtiment après l'apprentissage. Les débutants occupent une position particulière par rapport aux autres actifs : un chômage élevé, de nombreux contrats de courte durée, des salaires faibles. Les apprentis résistent mieux à court terme aux tensions sur le marché du travail.

Après le lycée technique et professionnel, 5 jeunes sur 10 en emploi

En Bourgogne, 60 100 élèves ont fréquenté les lycées publics et privés au cours de l'année scolaire 2003-2004. Près de 4 480 jeunes scolarisés en dernière année d'une formation technologique et professionnelle, du CAP au BTS, sont arrivés sur le marché du travail. Au 1^{er} février 2005, tous niveaux confondus, 53 % des sortants occupent un emploi salarié (CDI, CDD, intérim) et 33 % en recherchent un. D'autres bénéficient de contrats de qualification (6 %), d'emplois jeunes (1 %), ou suivent un stage (3 %). Les jeunes qui ne recherchent pas immédiatement d'activité professionnelle sont peu nombreux (4 % se déclarent inactifs).

Situation des garçons à la sortie du lycée

(en %)	BEP-CAP	Bac Pro	BT-BTn	BTS	Ensemble
Emploi salarié	47	64	41	68	58
Contrat qualification	5	5	17	6	6
Autre mesure	5	2	8	2	4
Chômage	38	26	23	23	29
Inactivité	5	3	11	1	3
Total	100	100	100	100	100
Effectifs sortants	700	540	150	590	2 030

Lecture : parmi les 540 lycéens sortants en juin 2004 d'une terminale de Bac Pro, 64 % ont un emploi, 5 % un contrat de qualification... au 1^{er} février 2005.
Source : enquête IVA 2005, Rectorat.

Situation des filles à la sortie du lycée

(en %)	BEP-CAP	Bac Pro	BT-BTn	BTS	Ensemble
Emploi salarié	34	45	51	66	50
Contrat qualification	4	12	11	4	6
Autre mesure	5	3	7	4	4
Chômage	50	38	28	24	36
Inactivité	7	2	3	2	4
Total	100	100	100	100	100
Effectifs sortants	750	530	260	790	2 450

Source : enquête IVA 2005, Rectorat.

Sept mois après la sortie du lycée, six garçons et cinq filles sur dix sont salariés. L'embauche est d'autant plus rapide que leur niveau d'études est élevé. Garçons et filles connaissent des conditions d'entrée dans la vie active relativement proches après un BTS : les deux tiers occupent un emploi et le quart est au chômage, mais le nombre de postes stables et le niveau de rémunération favorisent nettement la population masculine.

Les difficultés économiques persistantes ont entraîné une augmentation du chômage. En 2005, le tiers des sortants sont confrontés au chômage, ils étaient 18 % dans ce cas en février 2002. Les plus touchés sont toujours les jeunes filles et les moins diplômés. Le risque de chômage plus faible après un baccalauréat technologique, s'explique par la signature de nombreux contrats de qualification (17 % des garçons, 11 % des filles), mais également par la part importante de jeunes qui ne recherchent pas d'emploi. De fait, les filles déclarent être en attente d'un événement familial (enfant, mariage...), et les garçons sont dans l'expectative d'une formation, d'un emploi ou d'une mission d'intérim.

Dans un contexte de ralentissement économique, les entreprises recrutent peu sur des contrats à durée indéterminée. Seulement 37 % des salariés obtiennent un CDI, 39 % ont un CDD et 20 % une mission d'intérim. Les conditions d'emploi offertes à la population masculine sont plus favorables puisque 40 % accèdent à un poste stable contre le tiers des filles, ces dernières étant majoritairement embauchées en CDD (52 % contre le quart des garçons). Près du tiers des garçons s'insèrent également par le biais de l'intérim pour seulement 12 % des filles. De plus, 28 % des filles sont à temps partiel pour à peine 7 % des garçons. Près de 36 % des jeunes ont déjà travaillé dans l'entreprise d'embauche (stage, job d'été). La plupart sont recrutés dans des établissements de moins de cinquante salariés.

Les métiers dominants pour les garçons sont ceux d'ouvriers, pour les filles ceux d'employées, reflétant ainsi le partage traditionnel des formations et des professions. Les garçons ont des emplois liés aux fonctions de production, fabrication, installation, maintenance ou réparation (64 %), tandis que les jeunes filles exercent des activités de secrétariat, accueil, gestion, comptabilité, ou commerce, vente (61%). Cependant, les types d'emplois varient avec le niveau de diplôme. En février 2005, les garçons de niveaux V et IV occupent principalement des postes d'ouvriers (24 % qualifiés et 40 % manœuvres), alors que le tiers des salariés sortants de BTS sont techniciens ou agents de maîtrise. Le quart d'entre eux travaillent dans des entreprises de la mécanique, de la métallurgie ou de l'électricité, 18 % intègrent la branche du bâtiment et des travaux publics, 14 % sont dans le commerce...

Les jeunes filles sont essentiellement employées de bureau (35 %) ou de commerce (28 %) et seulement 7 % des sortantes salariées de BTS sont techniciennes. Les fonctions de secrétariat, gestion et comptabilité augmentent avec l'élévation de la qualification, concernant 9 % des jeunes issues de BEP, 39 % des Bac Pro et la moitié des titulaires de BTS. Près de 28 % des débutantes trouvent leur première embauche dans le commerce, les autres se dispersent dans divers secteurs d'activité : les services aux particuliers (11 %), l'hôtellerie-restauration (10 %), l'enseignement et la santé (10 %).

Trois quarts des salariés travaillent entre trente-cinq et quarante heures. Les premiers emplois sont proches du Smic : le salaire médian déclaré en février 2005 est de 1 100 euros net. Quelle que soit la classe de sortie, la rémunération de la population féminine reste inférieure, l'écart salarial entre les garçons et les filles étant d'environ 120 euros.

Salaire mensuel net selon le diplôme

(en euros)		filles
garçons		
1 100	BEP	1 049
1 190	Bac Pro	1 000
1 200	BTS	1 002
1 155	Ensemble	1 032

Source : enquête IVA 2005, Rectorat.

► Des situations contrastées

À niveau d'études comparable, les situations diffèrent selon les spécialités qui connaissent une forte dominante masculine ou féminine. L'adaptation au marché du travail des jeunes filles, essentiellement présentes dans les formations larges des services, est de plus en plus préoccupante au fil des ans.

Après une classe terminale de **CAP** et de **BEP**, le domaine **mécanique, électricité, électronique** est relativement porteur en termes d'embauche à ce niveau (48 %). Les sortants des spécialités **services aux personnes** sont également nombreux à obtenir des emplois mais fréquemment à temps partiel. Les anciens élèves du **génie civil, construction, bois** présentent une situation particulière avec une part importante de contrats à durée indéterminée. L'entrée dans la vie active des filles à la sortie des formations de **secrétariat, bureautique** reste ardue : seulement 20 % sont salariées, souvent sur des contrats à durée déterminée, et 58 % cherchent du travail. De même, les formés du domaine **échanges et gestion** ont des débuts difficiles, près de la moitié sont sans emploi, et plus du tiers des postes sont à temps partiel.

À l'issue d'un **baccalauréat technologique** ou **professionnel**, les jeunes des spécialités de **mécanique, électricité, électronique** et des **sciences médico-sociales** sont pour les deux tiers salariés au bout de sept mois. Cependant, les premiers sont davantage employés par une société d'intérim, les seconds sont fréquemment recrutés sur des contrats à durée déterminée ou à temps partiel. La situation paraît peu favorable pour les élèves issus des domaines **sciences et technologies tertiaires, de comptabilité, gestion, et de secrétariat, bureautique** : elles et ils sont les plus exposés aux risques de chômage et de précarité, avec de nombreuses embauches à temps partiel ou sur des contrats aidés, notamment de qualification. Le devenir des bacheliers **commerce, vente** est relativement difficile : l'accès à l'emploi, souvent à temps partiel, est en dessous de l'ensemble des sortants de niveau IV et leur chômage reste élevé.

Sortir d'une terminale de **BTS** garantit une insertion rapide, 66 % sont salariés sept mois après la fin de la scolarité. Mais là aussi, des différenciations sont à souligner. Ainsi, les jeunes des spécialités **mécanique, électricité, électronique** et **accueil, hôtellerie, tourisme** se distinguent par une part élevée d'embauches (72 %). Si les perspectives à l'issue des formations **pluritechnologiques de la production** (conception de produits industriels...) sont proches de la moyenne en termes d'emploi, ces jeunes sont davantage au chômage. Les formés dans les domaines **secrétariat, bureautique et comptabilité, gestion** rencontrent là encore des difficultés, avec des situations de chômage les plus importantes à ce niveau de qualification.

Situation des jeunes après un BEP, CAP

(en %)	Emploi	Temps partiel	Mesure	Chômage	Effectifs sortants	Part des filles
Génie civil, construction, bois	41	7	15	43	210	7 %
Mécanique, électricité, électronique	48	9	9	37	340	4 %
Échanges et gestion	33	35	8	49	240	64 %
Secrétariat, bureautique	20	17	15	58	120	100 %
Services aux personnes	46	40	10	39	330	89 %
Ensemble toutes spécialités	39	24	11	44	1 450	52 %

Lecture : parmi les 340 lycéens sortants en juin 2004 du domaine mécanique, 48 % ont un emploi (CDI, CDD, intérim) dont 9 % à temps partiel, 9 % ont un contrat de qualification ou autre mesure, 37 % sont au chômage au 1^{er} février 2005.

Source : enquête IVA 2005, Rectorat.

Situation des jeunes après un BTn, Bac Pro

(en %)	Emploi	Temps partiel	Mesure	Chômage	Effectifs sortants	Part des filles
Mécanique, électricité, électronique	64	6	9	23	370	3 %
Commerce, vente	48	36	14	36	150	68 %
Comptabilité, gestion	43	37	18	37	140	78 %
Secrétariat, bureautique	37	36	19	38	180	97 %
Sciences médico-sociales	61	39	16	19	150	96 %
Sciences et technologies tertiaires	33	33	23	34	150	61 %
Ensemble toutes spécialités	52	22	13	30	1 480	54 %

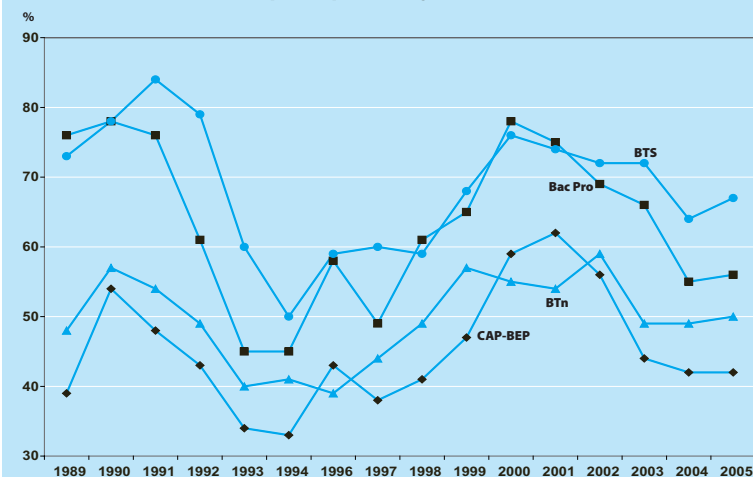
Source : enquête IVA 2005, Rectorat.

Situation des jeunes après un BTS

(en %)	Emploi	Temps partiel	Mesure	Chômage	Effectifs sortants	Part des filles
Pluritechnologies de la production	66	4	5	28	130	3 %
Mécanique, électricité, électronique	72	3	12	15	180	5 %
Commerce, vente	63	18	12	21	230	67 %
Comptabilité, gestion	64	18	5	29	280	84 %
Secrétariat, bureautique	63	19	5	31	220	98 %
Accueil, hôtellerie, tourisme	72	19	7	18	100	82 %
Ensemble toutes spécialités	66	12	9	24	1 380	57 %

Source : enquête IVA 2005, Rectorat.

Évolution des taux d'emploi après le lycée



Dans un contexte marqué par des transformations profondes des systèmes éducatif et productif, la hiérarchie des diplômes n'est toutefois pas remise en cause, tant en période de récession ou de reprise économique.

Après le contrat d'apprentissage, 6 jeunes sur 10 en emploi

L'apprentissage, contrat particulier de travail et d'éducation, concerne 11 400 jeunes en Bourgogne. Près de 3 700 apprentis ont terminé leur dernière année pour accéder au marché du travail en juin 2004. Tous niveaux confondus, 65 % des sortants occupent un emploi salarié (CDI, CDD, intérim) et 25 % en recherchent un, en février 2005. Quelques-uns bénéficient de contrats de qualification (5 %), d'autres sont en stage (2 %) ou en emploi-jeune (1 %). Les jeunes qui ne recherchent pas immédiatement d'activité professionnelle sont peu nombreux (2 % se déclarent inactifs).

Situation des garçons après l'apprentissage

(en %)	CAP	BEP	Bac Pro	BP	BTS	Ensemble
Emploi salarié	56	69	78	89	77	67
Contrat qualification	3	5	5	1	4	4
Autre mesure	4	3	4	1	6	4
Chômage	36	20	10	6	13	23
Inactivité	1	3	3	3	-	2
Total	100	100	100	100	100	100
Effectifs sortants	1 140	390	380	210	200	2 580

Lecture : parmi les 1 140 sortants d'apprentissage en juin 2004 d'une année terminale de CAP, 56 % des sortants ont un emploi, 3 % un contrat de qualification, 36 % sont au chômage... au 1^{er} février 2005.

Source : enquête IPA 2005, Rectorat.

Situation des filles après l'apprentissage

(en %)	CAP	BEP	BP	BTS	Ensemble
Emploi salarié	39	52	94	79	60
Contrat qualification	10	8	-	3	7
Autre mesure	4	4	-	-	3
Chômage	42	34	6	15	28
Inactivité	5	2	-	3	2
Total	100	100	100	100	100
Effectifs sortants	430	220	190	130	1 150

Source : enquête IPA 2005, Rectorat.

Sept mois après la fin du contrat d'apprentissage, sept garçons et six filles sur dix sont salariés. Les cohortes des deux années précédentes subissaient les effets des difficultés économiques. Cette année, les anciens apprentis résistent sur ce marché du travail perturbé. Le chômage s'est stabilisé à 25 % contre 15 % en 2002. À l'exception du CAP, les emplois progressent à tous les niveaux de formation, pour les filles comme pour les garçons. Les jeunes qui ont terminé un brevet professionnel, se distinguent nettement par une insertion rapide : les deux tiers des garçons et les trois quarts des filles occupent des postes stables. La situation des sortants de BTS est également favorable avec plus de 77 % de salariés.

Les niveaux de formation pour IVA/IPA

- Niveau V : sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels (CAP, BEP, MC).
- Niveau IV : sorties des classes terminales du baccalauréat professionnel et technologique.
- Niveau III : sorties des classes terminales de BTS.

La qualification demeure un atout et l'emploi augmente avec le niveau de formation, de manière plus accentuée pour la population féminine. Ainsi, 39 % des anciennes apprenties sont salariées à l'issue du CAP, pour 52 % après un BEP et 94 % des sortantes de brevet professionnel. En revanche, plus des deux tiers des garçons ont un travail, exception faite des anciens apprentis de CAP qui rencontrent davantage de difficultés (plus du tiers au chômage).

Au moment de l'enquête, 59 % des garçons et 57 % des filles en emploi ont un contrat à durée indéterminée. Le travail à temps partiel concerne davantage la population active féminine (21 % pour à peine 3 % des garçons). Les petits établissements sont les employeurs privilégiés avec deux activités prépondérantes, le bâtiment et le commerce. Elles et ils sont majoritairement recrutés dans des établissements de moins de dix salariés. Près de la moitié ont déjà travaillé dans l'entreprise d'embauche comme apprenti ou lors de stage ou job d'été.

Les garçons occupent principalement des postes d'ouvriers qualifiés (44 %) ou de manœuvres (36 %). Près de 7 % sont des employés et 6 % exercent une profession intermédiaire. La construction recrute 30 % des débutants essentiellement de niveaux V et IV. Dans l'industrie de la mécanique, l'électricité ou la métallurgie, les embauches progressent avec la qualification : 10 % des sortants de CAP-BEP, 17 % des bacheliers professionnels et 25 % après un BTS. D'autres secteurs les accueillent également : l'agriculture (12 %), les industries agroalimentaires (10 %), la réparation automobile (8 %), les hôtels et restaurants (6 %).

Les anciennes apprenties sont vendeuses (38 %), coiffeuses (14 %) ou serveuses (12 %). La moitié d'entre elles occupent donc des postes d'employées, le tiers sont ouvrières qualifiées et 2 % exercent une profession intermédiaire. Près de 30 % des débutantes trouvent un emploi dans les entreprises du commerce, les autres se dispersent dans diverses activités : l'enseignement et la santé (20 %), les hôtels et les restaurants (12 %), les services aux particuliers (12 %), les industries agroalimentaires (9 %).

La plupart des salariés travaillent entre trente-cinq et quarante heures. Pour un temps plein, le salaire médian déclaré en février 2005 est de 1 091 euros net, proche du Smic. Quelle que soit la classe de sortie, la rémunération de la population féminine demeure inférieure, l'écart salarial entre les garçons et les filles étant d'environ 90 euros.

Salaire mensuel net selon le diplôme

(en euros)		
garçons		filles
1 052	CAP-BEP	986
1 127	BP	1 049
1 200	BTS	1 010
1 100	Ensemble	1 010

Source : enquête IPA 2005, Rectorat.

► Des parcours différenciés

Une fois l'apprentissage terminé, les jeunes connaissent des itinéraires différenciés selon les spécialités suivies. Ces disparités s'expliquent en partie par les formations suivies qui conduisent les filles et les garçons vers des espaces professionnels distincts. Représentant le tiers des effectifs, les jeunes filles sont surtout présentes dans les spécialités de la pharmacie, la coiffure, la vente et l'hôtellerie-restauration.

Le devenir des sortants des formations de l'**agriculture** se rapproche de celui de l'ensemble des apprentis avec 65 % de salariés et 21 % de chômeurs. Ils exercent leur activité dans l'agriculture essentiellement dans des entreprises de moins de dix salariés. Leur chômage reste en dessous de la moyenne, dû au nombre de jeunes en mesure (9 %) ou en inactivité (5 %). Seulement le tiers d'entre eux travaillent sur des contrats à durée indéterminée.

Avec des indicateurs d'emploi proches de la moyenne, l'insertion des jeunes à l'issue des spécialités de l'**agro-alimentaire** (boucher, charcutier, pâtissier...) révèle quelques difficultés, du fait d'un effectif important de chômeurs (31 %). La plupart travaillent dans les entreprises artisanales de l'alimentaire comme les boulangeries, pâtisseries ou l'hôtellerie-restauration, la grande distribution.

Au fil des enquêtes, les anciens apprentis de la réparation **automobile** se trouvent toujours dans une situation médiane. Près de 65 % sont salariés et près du quart sont au chômage. La moitié des embauches s'effectuent dans la réparation automobile, 20 % dans l'industrie de la mécanique.

Les jeunes de la filière **métallurgie** se distinguent de l'ensemble des apprentis par de nombreuses missions d'intérim (14 % contre 6 %), des recrutements importants dans des entreprises de plus grande taille, une meilleure rémunération. Les trois quarts sont salariés, travaillant principalement dans l'industrie mécanique, l'électricité, la métallurgie (54 %) ou la construction (13 %).

À l'issue des spécialités du **bois**, les sortants paraissent nettement avantagés avec un accès rapide à l'emploi (80 %). Ils commencent leur vie active par de nombreux postes stables notamment dans la construction, un recours important à l'intérim et un chômage relativement faible.

Intérim et contrats aidés caractérisent l'entrée dans la vie active des jeunes du domaine de l'**électricité**. Avec une rémunération significative, près de 61 % sont salariés dans des petites entreprises de la construction (55 %) mais également des établissements de la mécanique, l'électricité, la métallurgie (27 %).

Après une formation dans les métiers du **bâtiment**, les garçons ne se différencient guère de l'ensemble des apprentis, que ce soit en termes d'emploi ou de chômage. Ils travaillent souvent dans des petites entreprises, essentiellement dans la construction (86 %).

En revanche, les formés dans les spécialités du **commerce**, à dominante féminine, sont exposés aux risques de chômage et de précarité du fait de la concurrence caractérisant l'ensemble des professions de la vente : le tiers cherche du travail et 55 % sont salariés. Près de 60 % des recrutements, qui se distinguent par de nombreux contrats à durée limitée ou à temps partiel, se trouvent dans le commerce.

La situation paraît également peu favorable pour les sortants du domaine de l'**hôtellerie-restauration**, dont la moitié sont des jeunes filles. Elles et ils sont davantage touchés par le chômage (36 %). Près de 80 % occupent des emplois dans les hôtels, cafés, restaurants.

Les anciennes apprenties de la **coiffure** présentent une situation particulière. Leur taux d'emploi est faible du fait d'un recours important aux contrats de qualification (27 % contre 5 % en moyenne). La réussite au CAP leur permet d'être embauchées sur des contrats à durée indéterminée ou de qualification afin de préparer le brevet professionnel nécessaire pour s'installer à leur compte. Près de 21 % sont néanmoins au chômage au bout de sept mois.

Le trait dominant des itinéraires professionnels des employées de **pharmacie** est la stabilité des postes trouvés dans des établissements de moins de dix salariés. À l'issue du brevet professionnel de préparateur en pharmacie, très peu se retrouvent sans emploi (5 %).

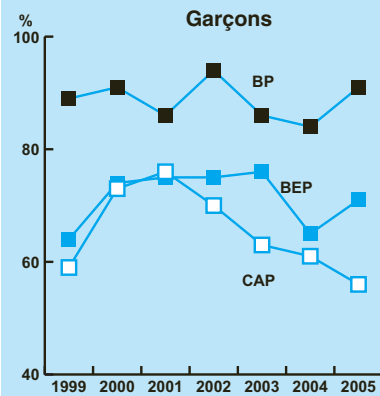
Comparaison selon divers indicateurs

(en %)	Emploi salarié	Contrat de qualification	Chômage	Salaire net médian	Temps partiel	Entreprises de moins de dix salariés	Effectifs sortants	Part des filles
Agriculture	65	4	21	1 000 €	10	70	520	17 %
Agroalimentaire	64	1	31	1 084 €	4	55	470	18 %
Automobile	65	6	22	1 058 €	-	43	480	1 %
Métallurgie	74	3	21	1 200 €	1	21	420	2 %
Bois	80	3	11	1 050 €	-	48	200	-
Électricité	61	4	24	1 162 €	-	53	190	-
Bâtiment	65	5	25	1 100 €	3	56	670	-
Commerce	55	3	34	1 035 €	28	51	580	78 %
Hôtellerie	55	3	36	1 000 €	10	50	390	49 %
Coiffure	49	27	21	960 €	16	85	190	95 %
Pharmacie	95	-	5	1 074 €	7	78	160	99 %
Total	65	5	25	1 091 €	7	51	3 730	31 %

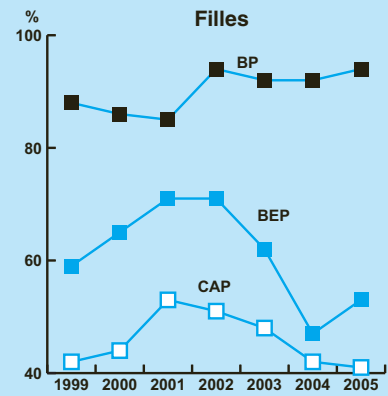
Lecture : après une formation du domaine de l'agriculture, 65 % des sortants d'apprentissage ont un emploi salarié, 4 % ont un contrat de qualification et 21 % sont au chômage au 1^{er} février 2005. 70 % des jeunes travaillent dans des entreprises de moins de dix salariés, 10 % sont à temps partiel, et leur salaire est de 1 000 euros.

Source : enquête IPA 2005, Rectorat.

Évolution des taux d'emploi après l'apprentissage



Au fil des ans, l'insertion reste plus favorable pour les garçons quel que soit le diplôme à l'exception du brevet professionnel.



Apprentis et lycéens : des trajectoires distinctes

Formés au cœur même du monde du travail, les anciens apprentis connaissent-ils des conditions d'insertion meilleures que celles des élèves ? Cette comparaison régionale apparaît fragile pour plusieurs raisons, même si l'on ne retient que les sortants de CAP et de BEP, population dont l'effectif paraît comparable.

En premier lieu, **les métiers appris ne sont pas tout à fait les mêmes**. Par exemple, sur près de cent diplômes préparés en apprentissage dans la région en 2005, quarante-sept sont communs avec les lycées professionnels de l'Éducation nationale. Certaines spécialités sont enseignées exclusivement en apprentissage (couvreur, fleuriste...), d'autres en lycée (secrétaire, géomètre...).

Deuxième observation, **les publics ne sont pas identiques et n'ont pas suivi les mêmes formations**. La population lycéenne est mixte, les filles représentant la moitié des effectifs. Alors que sept apprentis sur dix sont des garçons, ce qui crée un biais car ils trouvent un emploi plus aisément. Les lycéennes sortent des spécialités de services et les apprentis ont reçu une formation orientée vers la production. De plus, les CAP en trois ans ont disparu des lycées professionnels au profit des BEP et des baccalauréats professionnels. Finalement au niveau V, l'apprentissage forme majoritairement aux diplômes de CAP et le lycée aux BEP : parmi les 2 200 sortants de CFA, les trois quarts ont préparé un CAP, et parmi les 1 500 sortants de lycée, les trois quarts ont suivi une formation de BEP.

Le troisième constat souligne **le rôle de l'entreprise**. Selon l'enquête de février 2005, l'insertion paraît favorable pour les apprentis avec un taux d'emploi plus élevé (environ 16 points de plus) et un chômage plus faible que les élèves (34 % contre 44 %). Les recrutements sur des contrats à durée indéterminée les concernent plus souvent (60 % de CDI contre 40 % des postes occupés après le lycée). Cet avantage résulte en partie de l'embauche de certains jeunes par leur maître d'apprentissage (près du tiers). Quant aux autres apprentis, la recherche d'emploi leur est facilitée par leur expérience professionnelle et leur connaissance de l'entreprise, fort appréciées des employeurs. Ces éléments constituent des atouts en période de crise.

Situation des jeunes à la sortie d'un CAP et BEP

(en %)	Après l'apprentissage			Après le lycée		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Emploi salarié	43	59	55	34	47	39
Contrat qualification	10	4	5	4	5	5
Autre mesure	4	3	4	5	5	6
Chômage	40	32	34	50	38	44
Effectifs sortants	650	1 530	2 180	750	700	1 450

Lecture : sept mois après la formation, 55 % des sortants d'apprentissage ont un emploi salarié, 34 % sont au chômage au 1^{er} février 2005.

Source : enquêtes IVA, IPA 2005, Rectorat.

La quatrième remarque porte sur **les premiers postes**. Les anciens élèves sont davantage embauchés comme employés alors que les apprentis sont plus souvent ouvriers qualifiés. La proportion de manœuvres est identique pour les garçons quel que soit le type de formation, près de 40 %. Ils sont recrutés dans les mêmes secteurs d'activité qu'ils soient anciens apprentis ou lycéens mais avec des intensités différenciées. La construction constitue le principal débouché pour les garçons, notamment pour les apprentis, vient ensuite l'industrie de la mécanique, l'électricité et la métallurgie, puis l'hôtellerie. Il en est de même du côté des jeunes filles : le commerce est prépondérant de manière accentuée pour les apprenties, avant l'hôtellerie-restauration, suivie des services aux particuliers. Quelques différences, les lycéennes travaillent dans l'enseignement et la santé et sont davantage à temps partiel (44 % pour 29 % à la sortie de l'apprentissage).

Par ailleurs, **les petites entreprises et l'artisanat** accueillent davantage de jeunes après l'apprentissage : 54 % pour 29 % des anciens élèves travaillent dans des établissements de moins de dix salariés. Les anciens apprentis accèdent plus aisément à l'emploi mais ne sont pas pour autant mieux payés. La moitié des jeunes perçoivent moins de 1 100 euros net par mois, avec peu de distinction selon le niveau ou le mode de formation.

Les premiers emplois à la sortie d'un CAP et BEP

(en %)	Après l'apprentissage		Après le lycée	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Manœuvres	41	7	43	23
Ouvriers qualifiés	45	32	21	8
Employés	7	54	26	62
Construction	36	2	25	1
Mécanique, électricité	10	1	17	5
Commerce	5	37	11	23
Hôtellerie	9	21	12	19
Services aux particuliers	2	12	2	17
Santé	2	2	2	15
Salaire médian	1 052 €	986 €	1 100 €	1 049 €

Lecture : sept mois après la formation, 41 % des garçons sortants d'apprentissage sont manœuvres, 45 % ouvriers qualifiés, 36 % travaillent dans le secteur de la construction..., leur salaire net médian est de 1 052 euros.

Source : enquêtes IVA, IPA 2005, Rectorat.

Cette insertion typée selon la nature de la formation renvoie également à des différences sectorielles de gestion de la main-d'œuvre du système productif. L'apprentissage, peut être un mode de pré-embauche. Ainsi, dans certains secteurs, les employeurs restent attachés à la notion de métier où la transmission du savoir-faire s'effectue principalement par démonstration, observation. Ils peuvent conclure un nouveau contrat d'apprentissage plutôt que d'engager l'apprenti récemment diplômé comme dans la coiffure, l'hôtellerie, l'alimentation. Quand d'autres entreprises préfèrent recruter des jeunes formés par la voie scolaire.

Essentiellement artisanal, l'apprentissage constitue la clé de voûte de certains métiers réglementés tels coiffeur, employé de pharmacie. Il joue aussi un rôle essentiel dans le renouvellement de certains autres, comme dans les hôtels et restaurants ou le commerce. Les anciens apprentis sont souvent embauchés par des entreprises de petite taille où elles et ils exercent des emplois d'ouvriers, de vendeurs, ou d'employés en rapport avec leur formation. Les jeunes sortant du lycée semblent avoir des débouchés professionnels plus variés et accéder à d'autres établissements de plus grande taille.

Dernier constat, cette enquête situe les jeunes sept mois après leur sortie de formation. Or, leur situation à ce moment-là est rarement stable et définitive. **L'insertion est un processus qui s'inscrit dans la durée.** Dans un contexte économique difficile, les jeunes sont les plus nombreux à connaître des trajectoires discontinues. Un délai semble nécessaire pour donner une vision significative de leurs conditions d'entrée dans la vie active. Le maintien dans l'entreprise est un avantage dont bénéficient beaucoup d'apprentis. Les enquêtes du Céreq montrent que les non-embauchés dans l'entreprise formatrice, ont des durées de chômage plus longues que les élèves. En outre, les jeunes restant auprès de leur maître d'apprentissage, se trouvent fréquemment dans un petit établissement dont les salaires sont souvent inférieurs, et les possibilités de carrière moins grandes.

En définitive, mieux vaut étudier la complémentarité, les atouts et les limites de ces deux modes de formation selon les domaines communs (automobile, bâtiment,

► Repères

Issu du compagnonnage, l'apprentissage a pour objectif l'acquisition d'une qualification professionnelle par alternance, sanctionnée par un diplôme. Le jeune, âgé de seize à vingt-cinq ans, signe un contrat de travail de type particulier pour une durée d'un à trois ans (cas le plus fréquent, deux ans). La formation est dispensée entre l'entreprise et le centre de formation d'apprentis. Plus de cent métiers sont enseignés. En Bourgogne, près de 11 400 jeunes sont apprentis, représentant ainsi le tiers des effectifs du second degré professionnel. La moitié d'entre eux préparent un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et 20 % se trouvent dans des sections de brevet d'études professionnelles (BEP). Environ 30 % des inscrits suivent une formation égale ou supérieure aux baccalauréats et brevets professionnels. La répartition des apprentis ressemble à celle de la France, avec une présence plus importante de jeunes en formation agricole et une part plus faible dans l'enseignement supérieur.

commerce, restauration...), les secteurs professionnels, face aux politiques des entreprises, à leur renouvellement de main-d'œuvre et à leurs pratiques de recrutement.

Au plan national comme dans chaque région, un niveau de qualification plus élevé se traduit par une amélioration de la qualité de l'insertion des jeunes qu'ils sortent de lycée ou d'apprentissage. Si la situation professionnelle apparaît proche de celle observée sur l'ensemble du territoire, le risque de chômage des jeunes filles est plus important en Bourgogne notamment après un diplôme de niveau V. Par la suite, elles suivent plus souvent des trajectoires marquées par le chômage et l'inactivité, comme le confirment les enquêtes du Céreq et de l'Insee.

Trouver un emploi après un CAP ou un BEP, tel est le problème qui se pose à la population féminine. La dernière étude de prospective menée par la Dep, révèle des secteurs qui recruteront davantage de jeunes à des niveaux inférieurs au baccalauréat : bâtiment-travaux publics, mécanique-travail des métaux, services à la personne, hôtellerie-restauration-alimentaire. On peut ainsi s'interroger sur l'avenir des spécialités féminines. Ce niveau V de formation semble souvent résulter pour les filles d'un choix restreint et, la concurrence avec les sortantes de formations générales ou techniques de niveaux supérieures accroît sensiblement leurs risques d'exclusion du marché du travail. L'option entre le maintien de la finalité professionnelle de ces diplômes (insertion directe, préparation à une mobilité professionnelle ultérieure), et leur intégration dans de véritables filières de formation, ouvrant la voie à des poursuites d'études, apparaît comme un véritable enjeu pour l'avenir des jeunes filles à ce premier niveau de qualification.

L'ensemble des résultats analysés dans cette note accentue l'intérêt de connaître chaque année l'insertion des jeunes. Car les premiers pas, sensibles au contexte économique local, sont également susceptibles d'influer sur la suite des parcours professionnels. ▲

Christine Guégnard (Céreq-Iredu/CNRS)
Christine Lecrenais (Service statistique académique)

Sigles

Bac Pro	Baccalauréat professionnel
BEP	Brevet d'études professionnelles
BT	Brevet de technicien
BTn	Baccalauréat technologique
BTS	Brevet de technicien supérieur
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
Céreq	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
Dep	Direction de l'évaluation et de la prospective
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
IPA	Insertion professionnelle des apprentis
IREDU	Institut de recherche sur l'éducation, sociologie et économie de l'éducation
IVA	Insertion dans la vie active
MC	Mention complémentaire
Smic	Salaires minimum interprofessionnel de croissance

Pour en savoir plus

- Arrighi J.-J., Joseph O., 2005, "L'apprentissage : une idée simple, des réalités diverses", *Bref* n° 223, Céreq, octobre.
- Chirache S., Sauvageot C., 2006, "Prospective emploi-formation à l'horizon 2015", *Note d'information* n° 06.03, ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, février.
- Céreq, 2005, "*Quand l'école est finie... premiers pas dans la vie active de la Génération 2001*", avril.
- Insee, 2005, "Bilan Formation-Emploi", *Économie et statistique* n° 378-379.
- Jaggars C., 2004, "Forte baisse de l'emploi des sortants de lycée et d'apprentissage", *Note d'information* n° 04.21, ministère de l'Éducation nationale, enseignement supérieur, recherche, août.
- Givord P., 2006, "L'insertion des jeunes sur le marché du travail entre 2002 et 2004", *Insee Première* n° 1061, janvier.
- Katzer N., 2005, "*Bilan du chômage 2004 : faible hausse du chômage*", hors série informations travail emploi, Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Bourgogne, mai.

Note technique

Les enquêtes sur l'insertion professionnelle des jeunes dans la vie active sont pilotées par la Direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'Éducation nationale. Seul dispositif qui renseigne tous les ans sur la situation professionnelle des jeunes sept mois après leur sortie de formation initiale, ces enquêtes décentralisées sont réalisées avec l'appui des établissements scolaires de l'Éducation nationale et des centres de formation d'apprentis, y compris agricoles, publics et privés. Au mois de février, un questionnaire est adressé par voie postale à chaque jeune qui a quitté son établissement et qui ne poursuit pas d'études.

Les résultats présentés dans ce document concernent les sortants des classes terminales de l'enseignement technologique et professionnel, du CAP au BTS. Dans l'académie de Dijon, **90 établissements** du second degré (dont 83 lycées) et **30 CFA** ont participé à l'enquête de février 2005. Près de 6 600 lycéens et 4 400 apprentis des classes terminales ont été interrogés, **3 800 lycéens** et **2 150 apprentis** ont répondu. Globalement, le taux de réponse brut est de 59 % pour les lycéens et 49 % pour les apprentis. Un système de pondération permet de compenser les non-répondants.

Ces enquêtes ont pu être effectuées grâce à la collaboration des Chefs d'établissement, des Directeurs de centres de formation d'apprentis, du Service statistique académique et au soutien financier du Centre régional de ressources de Bourgogne.

► Le Céreq en quelques mots

Statut : établissement public sous tutelle des ministères de l'Éducation nationale et du Travail.

Mission : développer des études et des recherches dans le domaine de la relation formation-emploi ; formuler des avis et des propositions destinés à éclairer les choix en matière de politiques de formation et d'emploi.

Originalité : un réseau constitué de dix-sept centres régionaux insérés dans des équipes de recherche universitaires et du CNRS réparties dans toute la France.

Le Centre régional associé au Céreq, à Dijon

Rattaché à l'Institut de recherche sur l'éducation, sociologie et économie de l'éducation, il collabore aux missions du Céreq. Il contribue en région Bourgogne à l'animation des réflexions sur la relation formation-emploi, en particulier par la réalisation de travaux concernant l'entrée des jeunes dans la vie active, les discriminations à l'école et sur le marché du travail.

À un moment où décideurs et acteurs de la vie économique et sociale sont de plus en plus nombreux à avoir besoin d'informations, de méthodes, d'études approfondies sur les rapports complexes entre travail, formation et emploi, le Céreq et les Centres associés ne sont pas des organismes comme les autres...

Céreq
10 place de la Joliette • BP 176 • 13474 Marseille cedex 02
Tél. 04 91 13 28 28 - www.cereq.fr
Directeur : Michel Quéré.

Céreq-IREDU/CNRS
Pôle AAFE • Esplanade Érasme • BP 26513 • 21065 Dijon
Tél. 03 80 39 54 50 - www.u-bourgogne.fr/iredu
Directeur : Jean-Jacques Paul.

La situation des jeunes est appréhendée à partir des concepts suivants :

- **sortants** : les anciens élèves et apprentis, diplômés ou non, ne poursuivant pas d'études à temps plein ;
- **emploi salarié** (emploi non aidé) : les jeunes salariés sur des contrats à durée indéterminée, déterminée ou d'intérim, les engagés militaires, les jeunes installés à leur compte, et les aides familiaux ;
- **contrat de qualification** : les jeunes embauchés sur des contrats de qualification ;
- **autre mesure** (emploi aidé) : les jeunes bénéficiaires de contrats de professionnalisation, d'adaptation, d'orientation, emploi-jeune, d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), emploi solidarité (CES), emploi consolidé (CEC), initiative emploi (CIE), jeune en entreprise, et les jeunes en stages ;
- **chômage** : les jeunes déclarant être sans emploi et en rechercher un ;
- **inactivité** : les jeunes déclarant être sans emploi et ne pas en rechercher ;
- **taux d'emploi** : nombre de salariés/actifs X 100 (hors inactivité, service national, poursuite d'études et apprentissage) ;
- **le salaire** net mensuel médian est calculé pour les salariés travaillant entre 35 et 40 heures en février 2005.